





## LES PIÈCES JUSTIFICATIVES (A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE)

### Si demande préalable à la formation :

La présente demande de prise en charge complétée et signée

La copie de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme de formation,

### Si demande a posteriori de la formation :

La présente demande de prise en charge complétée et signée

La copie de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme de formation,

La facture avec mention acquittée apposée par l'organisme de formation

Le certificat de réalisation de l'action complété par le dispensateur de formation

## LA VALIDATION

Fait le :

A :

Signature et cachet de l'entreprise (obligatoire) :

*J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente demande*

Les informations nominatives, financières et pédagogiques contenues dans le présent document sont exclusivement exploitées par OCAPAT. En application de loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès d'OCAPAT par voie postale ou à [dpd@ocapiat.fr](mailto:dpd@ocapiat.fr) et vous référer aux mentions légales et politique de confidentialité d'OCAPAT disponibles sur [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

Depuis le 1er avril 2019 (arrêté du 29 mars 2019), OCAPAT est agréé Opérateur de compétences par le ministère du travail.

Coordonnées de votre direction régionale OCAPAT : sur [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

Coordonnées du siège : Lotissement 41, 128 rue La Boétie, 75008 Paris

N° SIRET : 844 752 006 00016 - Code APE : 9499Z- N° TVA intracommunautaire : FR80844752006